

Calendrier de formation 2026

Annexe(s) : Néant Oui → Nombre : _____

Le plan de formation présenté ci-après intègre le projet de calendrier de formation 2026, les évolutions ainsi que les ambitions pluriannuelles en matière de développement des compétences.

Le présent rapport sera également présenté aux membres du CCDSPV et du CST le 1^{er} décembre 2025.

I - Le calendrier 2026

I.1 - Les formations de tronc commun

Les formations de tronc commun comprennent les formations initiales niveau équipier ainsi que les formations de perfectionnement et de professionnalisation :

I.1.1 - Les formations initiales

Afin de répondre au mieux aux besoins des CIS, la répartition des stages proposée est construite en cohérence avec le parcours d'intégration et de développement des compétences et une répartition par secteur géographique :

- 8 formations « équipier transverse » ;
- 13 formations « équipier prompt secours (PS) » (dont 5 pour les JSP) ;
- 11 formations « équipier secours d'urgence à la personne (SUAP) » ;
- 8 formations « équipier secours routier niveau 1 » ;
- 3 formations « équipier secours routier niveau 2 » ;
- 10 « formations équipier protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement (PPABE) » ;
- 7 formations « équipier incendie » ;
- 2 formations initiales d'infirmier de sapeurs-pompiers volontaires.

I.1.2 - Les formations de perfectionnement et de professionnalisation

Suite à un avancement de grade, les sapeurs-pompiers doivent répondre aux obligations de formation de perfectionnement (SPV) ou de professionnalisation (SPP) :

- 5 formations « chef d'équipe incendie » ;
- 2 formation ancienne version « chef d'agrès SUAP » ;
- 3 formations nouvelle formule « chef d'agrès SUAP » ;
- 3 formations « chef d'agrès SR 1 » ;
- 3 formations « chef d'agrès SR 2 » ;
- 4 formations « chef d'agrès PPABE » ;
- 3 formations « chef d'agrès incendie 1 équipe » ;
- 1 formation de « chef d'agrès tout engin SPP ».

I.2 - Les spécialités opérationnelles et professionnelles

En lien avec les référents de spécialités, les besoins en formations de spécialités sont les suivants :

- 1 formation « pédagogie appliquée aux emplois de formateurs aux premiers secours en équipe » ;
- 1 formation intégrée « équipier FDF1 – chef d'agrès FDF2 » ;
- 1 formation intégrée « équipier / chef d'équipe reconnaissance RCH 1 – équipier / chef d'équipe intervention RCH 2 » ;
- 1 formation intégrée « équipier / chef d'équipe reconnaissance RAD 1 – équipier / chef d'équipe intervention RAD 2 » ;
- 1 formation de formateur « conducteur engin pompe COD 1 » ;
- 1 formation de « formateur à la conduite tout terrain COD 2 » ;
- 1 formation « accompagnateur de proximité » ;
- 1 formation « animateur JSP » ;
- 2 sessions de permis PL en lien avec l'auto-école.

I.3 - Les formations continues

Le maintien et le perfectionnement des acquis sont gages de la qualité de la réponse opérationnelle et doivent s'entretenir tout au long de l'engagement.

Les FMPA de spécialités sont organisées au sein du plateau technique de formation :

- 8 FMPA des formateurs aux premiers secours en équipe (FCM) ;
- 2 FMPA « formateurs SR 2 » ;
- 1 FMPA « formateurs de formateurs (instructeurs secourisme) ;
- 1 FMPA « formateurs caisson feux réels » ;
- 1 FMPA « chef d'unité RCH 3 » ;
- 14 FMPA caisson ;
- 5 FMPA FDF ;
- 12 FMPA ISPV ;
- 3 FMPA SSO ;
- 4 FMPA RCH ;
- 2 FMPA RAD ;
- 5 FMPA COD 2 VL/PL ;
- 2 FMPA à destination des chefs de colonne et chefs de site ;
- 8 ½ journées FMPA à destination des chefs de groupe ;
- 4 FMPA SIC ;
- 10 FMPA drone ;
- 2 PMPA « recyclage eaux profondes » à destination des SAL ;
- FMPA SAL / SAV + 1 FMPA SAL surface non libre.

Les FMPA CATE seront organisées annuellement sous l'autorité du chef de secteur. Une note de service temporaire sera diffusée annuellement et définira les programmes des FMPA CATE et FMPA CDG.

En parallèle, le GRHT organise 3 journées d'actualités au profit des chefs de CIS.

II - Les évolutions

L'année 2026 sera marquée par deux évolutions majeures :

II.1 - La formation « chef d'agrès SUAP »

La formation de chef d'agrès SUAP est désormais le premier module à réaliser après nomination au grade de sergent.

La formation de chef d'agrès transverse est supprimée. La formation chef d'agrès SUAP passe à 4 jours en présentiels et ½ journée de carrefour des techniques SUAP.

Une partie FOAD via ENASIS viendra consolider les connaissances théoriques, les habiletés seront appréciées lors des mises en situation pratique en CIP (3 jours) et les savoirs-agir seront consolidés sur une journée prévue au simulateur d'urgence (SIMURGE).

II.2 - La filière COD

Les formations dans le domaine de la conduite (hors COD 2 VL/PL) ne sont plus identifiées au calendrier départemental.

L'objectif est d'apporter plus de subsidiarité et de souplesse. Ainsi les formations liées à la conduite se feront à la demande des CIS au plus près des territoires (cf. plan de soutien au volontariat).

II.2.1 - La formation COD Prévention des Risques Routiers

Afin de répondre aux enjeux liés aux risques routiers, en déclinaison du rapport du groupe de travail « risques routiers domicile – caserne » et de l'IP relative à la conduite des véhicules, il est créé en 2026 une formation COD PRR.

Cette formation sera ouverte et obligatoire pour les personnels du SDIS quels que soient leur grade, fonction ou âge. Cette formation devra être réalisée dès le recrutement et visera à sensibiliser aux risques routiers tous les usagers de la route (piétons, trottinettes, VL/PL, cyclo...).

Cette formation se déclinera en deux blocs de compétences : une partie théorique et réglementaire en FOAD via ENASIS (pour tous les personnels), une partie pratique (pour le titulaire du permis) axée sur la prise en main des véhicules à servir dans le CIS (guidage, points de contrôles de sécurité, roulage, prise en compte de gabarit...).

Le COD PRR sera un prérequis à tous stage (y compris pour les mineurs non titulaires du permis). Il conditionnera également la conduite des véhicules.

Le COD 0 prendra l'appellation COD VSAV et sera destiné aux conducteurs des VSAV. La formation COD VSAV sera axée sur la pratique (guidage, points de contrôles de sécurité, roulage, prise en compte de gabarit, etc).

II.2.2 - La formation conducteur engin pompe COD 1

L'enjeu est de former au plus près des territoires et exclusivement sur les véhicules et matériels à servir au sein de son CIS.

Pour ce faire une formation de formateur COD 1 est créée avec pour objectif 2 formateurs par CIS (objectif pluriannuel).

Une partie des savoirs seront acquis en FOAD via ENASIS, la partie présentielles sera consacrée principalement à la pratique (utilisation de la pompe, roulage, guidage, pris en compte du gabarit...).

II.2.3 - La formation de formateurs à la conduite tout terrain

Le SDIS est doté d'engins hors-chemin : quad, ULS, VLTT, CCF. La conduite de ces engins nécessite une formation spécifique.

Afin de répondre aux besoins en formation, y compris en formations de perfectionnement et de maintien des acquis, il est prévu un stage de « formateurs à la conduite tout terrain COD 2 VL/PL ».

III - Les ambitions pluriannuelles

Les investissements réalisés en 2025 visent à donner les moyens matériels aux secteurs. En lien avec le plan de soutien du volontariat, la politique publique du SDIS se veut au plus près des territoires.

Pour le GDEF, l'année 2026 sera une année de préparation (paramétrages : FORSYS, ENASIS, WEBFOR, rédaction des RIOFE, création des outils de suivi pour les ACCPRO...) afin de fournir aux CIS les moyens de nos ambitions.

Les perspectives 2027/2028 seront axées sur la territorialisation et l'individualisation des parcours de formation.

*
* *

Je vous demande de bien vouloir émettre un avis sur le projet de calendrier de formation 2026.